Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260605-20260608_5-DE

Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à vingt heures vingt minutes,
Sur convocation en date du 29 mai 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Serge Briard, Monsieur Julien Badoni, Monsieur Olivier Bédane, Madame Gwendoline Marellec, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Sophie Rolland, Monsieur Philippe Rouinsard, Madame Valérie Guennoc, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Madame Ciara Martin.
Procuration : Madame Lucie Bégot (pouvoir à Monsieur Bruno FONTAINE),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BADONI

2026-40 Attribution d'une aide financière exceptionnelle à un particulier en difficulté

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée la situation de précarité particulièrement difficile dans laquelle se trouve actuellement Madame Béatrice CORNU demeurant sur la commune au 10 le Champ Pinel.
Au vu de l'évaluation sociale et des justificatifs de charges présentés, il apparaît indispensable d'apporter un soutien financier exceptionnel à ce ménage afin de lui permettre de régulariser sa situation énergétique et de faire face à ses dépenses de subsistance.
Monsieur Le Maire propose donc au Conseil municipal d'attribuer une aide financière exceptionnelle décomposée comme suit :

- La prise en charge d'une facture EDF : pour un montant de 151,51 € (cent cinquante et un euros et cinquante et un centimes), qui sera réglée directement au fournisseur d'énergie.
- L'octroi d'une aide financière directe : d'un montant de 200,00 € (deux cents euros), qui sera versée au bénéficiaire par mandat administratif.

Cette aide globale, d'un montant total de 351,51 €, sera imputée sur le budget de l'exercice 2026 à l'article 65134 (Secours d'urgence).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'octroyer une aide financière exceptionnelle d'un montant total de 351,51 € en faveur de Madame Béatrice CORNU**
- **PRECISE que cette aide comprend le règlement de la facture EDF à hauteur de 151,51 € et le versement d'une somme de 200,00 € par mandat administratif.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et que la dépense sera mandatée à l'article 65134.**
- **CHARGE Monsieur Le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et de la transmission des pièces justificatives nécessaires au comptable public (Trésor public).**

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

MAIRIE DE TREMEREUC 22 CÔTES D'ARMOR